

- 1.1** Nous croyons qu'il faudra que les ressources consacrées aux instruments de la politique étrangère, et notamment au service extérieur, soient affectées de façon appropriée et proportionnée aux objectifs de la politique étrangère qui émergeront de ce rapport.

Réponse

Le Gouvernement convient que les ressources dont il dispose pour réaliser les objectifs du Canada sur la scène internationale doivent être à la mesure des enjeux, mais il importe aussi de composer avec les ressources financières de plus en plus limitées existant dans la conjoncture actuelle. L'Examen des programmes en cours servira d'abord et avant tout à établir une correspondance entre les ressources et les priorités, dans un contexte où l'innovation et la modération sont de rigueur.

L'Examen de la politique étrangère doit garantir la poursuite judicieuse des objectifs prioritaires du Canada, dans un contexte international en évolution rapide et à un moment où les ressources dont le Gouvernement dispose sont limitées.

Le Gouvernement surveillera constamment ses activités à l'étranger pour s'assurer qu'elles mettent en lumière l'engagement qu'il a pris dans des domaines importants à long terme, que ses politiques intérieure et extérieure soient gérées de manière à lui garantir sa capacité d'influer sur les affaires mondiales tout en réagissant de façon efficace aux changements s'opérant sur la scène internationale. Le Gouvernement modifiera la répartition des ressources en fonction de l'évolution des priorités définies dans sa politique et il agira d'après les trois grands objectifs de sa politique étrangère :

- *promouvoir la prospérité et l'emploi;*
- *protéger notre sécurité dans un cadre mondial stable;*
- *projeter les valeurs et la culture canadiennes.*